



ARRONDISSEMENT DE NONTRON  
 PREFECTURE  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
 PÉRIGORD-LIMOUSIN  
 02 ARRONDISSEMENT DE NONTRON - 20200723-2020\_3\_21-DE  
 Reçu le 27/07/2020  
 Délibéré le 27/07/2020  
 Département de  
 DORDOGNE

Arrondissement de  
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :  
La Coquille

Date de la convocation et  
envoi de la note de  
synthèse :  
16 juillet 2020

Nombre de membres :  
En exercice : 38  
Présents : 36  
Pouvoirs : 1

**Etaient présent(e)s**

**Mesdames :** MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, FAURE Michèle, DAVIET Marina, MARCETEAU Dominique, LAGARDE Bernadette, DECARPENTRIE Françoise, HYVOZ Isabelle, BOSREDON COUNIL Sylvie, ESCLAVARD Anne-Sophie, DEGLANE Christine,

**Messieurs :** FAYE Jean-Louis, GIMENEZ Philippe, BOST Claude, FRANCOIS Philippe, KARP Michel (et procuration de COUTURIER Pierre-Yves), MEYNIER Patrick, PRIVAT Pascal, CHEVAL René (Paul), CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, MEYNIER Paul, DESSOLAS Frédéric, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard, AUGEIX Michel, GARNAUDIE Didier, BANCHIERI Philippe, FAYOL Stéphane, BRUN Philippe, DOBBELS Michel, SAERENS Grégory, BOST Jean-François, DUTHEIL Frédéric, JUGE Jean-Claude, REBEYROL Guillaume (suppléant de CHASSAIN Thérèse)

**Absents et excusés :** CHASSAIN Thérèse (remplacée par son suppléant Guillaume REBEYROL), COUTURIER Pierre-Yves (a donné procuration à KARP Michel), RANOUIL Michel

M Jean-Louis FAYE est désignée secrétaire de séance

**Désignation des commissions et Comités de pilotage**

**COPIL enfance - centre de loisirs**

Au regard des actions menées par la Collectivité, des « COPIL » ou « groupes de travail » peuvent être mis en place pour suivre certains projets.

Le projet « centre de loisirs » avait été mis à l'étude. Il devra être revu en concertation avec les élus. Afin d'intégrer les nouveaux élus, il est proposé de constituer le COPIL « enfance – centre de loisirs » comme suit :

<b>COPIL : enfance ou Centre loisirs</b>
KARP Michel
BOST Jean-François
GIBEAU Frédéric
DAVIET Marina
HYVOZ Isabelle
AUGEIX Michel
VAURIAC Bernard
LAGARDE Bernadette
BILLAT Catherine

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- VALIDE la composition le « COPIL enfance – Centre de loisirs » présenté ci-dessus.**

Le Président certifie exécutoire le  
présent acte compte tenu de sa  
publication et de sa transmission en  
Sous-Préfecture

Le Président,  
Michel AUGEIX

Fait à Thiviers, le 27 juillet 2020  
Le Président,

Michel AUGEIX

